

L'an deux mille neuf, le sept juillet à dix heure trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt cinq juin deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 7
Pouvoirs : 6
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents(es)

Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,
Hervé RASCLARD,

Catherine VESPIER

Pouvoirs

André AUBERIC à Marcel BAGARD, Jean BESSON à Marc BONNARD, Christine NIVOU à Gérard AZIBI, Nicolas ROSIN à Jean-Pierre BUIX, Jean-François SIAUD à Hervé RASCLARD, Michel TACHE à Jean-Marie BERTRAND.

Excusés(es)

Pierre COMBES, Michèle EYBALIN, Dominique GUEYTTE, Bruno LAGIER.

Objet : Plan Pastoral de Territoire

Le Président informe les membres du bureau que, conformément à sa délibération 16-2008 du 6 juin 2008, une consultation a été engagée en décembre 2008 afin de choisir un prestataire pour la réalisation du diagnostic du plan pastoral de territoire des Baronnie Provençales.

Le Président rappelle que par délibération du comité syndical 53-2008 en date du 12 décembre 2008 l'offre présentée par le groupement conjoint de l'ADEM – CERPAM – Chambres d'agriculture Drôme et chambre d'agriculture des Hautes Alpes – ADASEA 05 -SAFER 05 avait été retenue.

Il précise que le montant total du marché est de : 30 101 € TTC. Il précise aussi que les prestataires ADASEA05- SAFER05 –Chambre d'Agriculture 05 sont regroupé au sein du groupement Terr'Aménagement et que seule la Chambre d'Agriculture 05 est inscrite à ce titre dans le devis global et sera l'interlocuteur unique représentant le groupement pour les questions financières.

Le bureau syndical confirme qu'il retient l'offre du groupement pour un montant de 30 101 € TTC.

Il autorise le Président à signer le marché et tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD